



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En<br>exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49    | 49             | 39       | 8            | 2         |

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

**OBJET : 01-4 - SPORTS  
- INSTALLATIONS SPORTIVES  
COMMUNALES - RENOUELEMENT  
DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS AVEC DIVERSES  
ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE  
SIGNATURE /**

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI  
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER  
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

**Absents :** Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1699/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 JUIN 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 28 JUIN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 01-4 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

La Commune a initié, depuis déjà plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations sportives, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée.

Dans ce cadre, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a conclu des conventions d'objectifs et de moyens avec diverses associations.

Afin de poursuivre ce partenariat, conforme à la politique sportive antiboise, la Commune souhaite renouveler, pour quatre saisons sportives, ces conventions avec les associations suivantes :

### - CENTRE REGIONAL MEDICO SPORTIF

Depuis 1981, un Centre de la Médecine du Sport a été implanté au sein du Centre Hospitalier. Il s'agit, ici, d'une unité médicale dédiée aux sportifs de Haut Niveau, agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Ainsi, les sportifs tant de haut niveau, intégrés au sein des pôles, mais aussi ceux appartenant à des structures associatives, peuvent faire l'objet d'une surveillance médicale accrue.

En effet, cette association permet l'évaluation et le dépistage préventif, ainsi que la surveillance lors des séances d'entraînement grâce à du matériel d'examen spécifique (électrocardiogramme de repos et d'effort, moniteur de pression artérielle...)

Le Centre Régional Médico-sportif a pour objet social, l'évaluation des adaptations physiologiques à l'effort des sportifs de Haut Niveau et des pratiquants d'activités sportives et physiques pour la mise en place de séries de test physiques permettant d'apprécier les capacités de ces athlètes lors des efforts qu'ils fournissent dans leur activité.

A titre indicatif, entre 1981 et 2014, plus de 15 723 examens ont été effectués, dont 593 pour l'année 2014. Aucun équipement sportif n'est mis à disposition. La subvention 2016 s'élève à 20 000 €.

### - FOOTBALL CLUB D'ANTIBES

L'Association « Football Club d'Antibes », créée en 1966 est une des associations qui participent à l'apprentissage du football. Elle compte près de 400 licenciés dont la majeure partie est constituée de jeunes qui ne cessent d'évoluer dans les différents championnats fédéraux.

Cette année le club fêtera ses 50 ans d'existence, et il est toujours autant représenté dans toutes les catégories.

L'Association « Football Club d'Antibes », organise de nombreuses manifestations, mais elle se démarque surtout avec le Tournoi de Pâques qui rassemble près de 800 enfants de la région mais aussi de la France entière.

L'Association « Football Club d'Antibes », affiliée à la Fédération Française de Football, a pour objet social :

- l'apprentissage du football
- la favorisation des actions de formation auprès des jeunes
- la participation à la vie de la cité en organisant des manifestations sportives.

Les équipements mis à disposition sont : le stade Fort-Carré

La subvention 2016 s'élève à 120 000 €

A titre indicatif, le coût de la mise à disposition des équipements désignés ci-dessus et les avantages en nature (biens meubles et locaux) s'est élevée à 18 877 € pour l'année 2015.

01-4 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

**- ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ANTIBES**

L'Association Sportive Automobile d'Antibes, est la principale association organisatrice du Rallye d'Antibes Côte d'Azur, dont le succès populaire est confirmé par la présence importante de spectateurs, mais aussi, l'implication de ses bénévoles et dirigeants.

L'Association s'illustre comme un club regroupant les adeptes du sport automobile autour de cette compétition, seule épreuve comptant pour le championnat d'Europe.

Egalement, l'association participe à plus d'une centaine d'épreuves chaque année avec des résultats significatifs au sein d'événements mondiaux.

L'Association « Association Sportive Automobile Antibes », affiliée à la Fédération Française Automobile, a pour objet social :

- la pratique du sport automobile
- la favorisation des actions de formation auprès des jeunes
- la participation à la vie de la cité en organisant des manifestations sportives.

La subvention 2016 s'élève à 113 000 €

A titre indicatif, le coût de la mise à disposition des avantages en nature (biens meubles et locaux) s'est élevée à 32 512,44 € pour l'année 2015.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et les éventuels avenants s'y rapportant, sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée, avec les associations sportives suivantes :

- CENTRE REGIONAL MEDICO SPORTIF
- FOOTBALL CLUB D'ANTIBES
- ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ANTIBES.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.01-4 - SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 28/06/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 28/06/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM1699-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20160617-DCM1699-16-DE

---

**Date de décision :** 17/06/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public